

RÉGLEMENTATION / ACCÈS HOCKEY FAMILIAL LIBRE

Réglementation / accès hockey familial libre

- Accès prioritaire aux familles résidentes de Saint-Augustin-de-Desmaures.
- Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés dans l'enceinte de l'aréna par une personne responsable de 15 ans et plus.
- Les joueurs sont priés de respecter les zones de jeu aménagées : zone famille-débutant et zone ado-avancé.
- Aucun participant ne peut se trouver sur la surface glacée sans patins.
- **L'équipement suivant est obligatoire pour tous les participants, parent accompagnateur inclus : gants, casque avec protecteur facial complet et protège-cou. *Loi sur la sécurité dans les sports (chapitre S-3.1, a. 55 et 55.2).***
- Le jeu doit respecter un caractère récréatif. **Les lancers frappés sont interdits.**
- Il est interdit de s'asseoir sur la bande.
- Attendre le signal du préposé avant d'accéder à la patinoire.

Tout participant dont le comportement est jugé dangereux pour les hockeyeurs ou les spectateurs est passible d'expulsion immédiate.

RÉGLEMENTATION / ACCÈS PATIN LIBRE

Il est strictement interdit :

- de boire ou de manger sur la patinoire;
- de patiner à reculons, de zigzaguer ou de patiner dans le sens contraire;
- de pratiquer des sauts de patinage artistique;
- de patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- de faire des courses ou de patiner à vitesse excessive;
- d'avoir en sa possession un bâton de hockey avec rondelle ou balle;
- de faire des jeux ou des entraînements de hockey;
- de tirer ou pousser les autres patineurs sur la glace.

Il est recommandé :

- de porter un casque protecteur;
- de porter des gants ou des mitaines;
- d'utiliser un support à patiner, au besoin.

Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés dans l'enceinte de l'aréna par une personne responsable de 15 ans et plus